

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril 2025, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 29 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Zalifaou BERNÈS, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Ernest DURAND.

Excusés : Carole CARNEMOLLA COUSIN,

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Commune : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2024 sur la gestion de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, considérant qu'il convient de déterminer le besoin de financement de la section d'investissement ainsi qu'il suit :

Déficit d'investissement cumulé au	31/12/24		99 804.31 € (D1)
------------------------------------	----------	--	-------------------------

	31/12/24	Chapitre 23 Divers	273 608 €
		<i>Total reste à réaliser</i>	273 608 € (D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D2)			273 608 € (D3)

Excédent d'investissement cumulé au	31/12/24		
		Chapitre 13 Divers	241 431 € (R1)
		<i>Total reste à réaliser</i>	241 431 € (R2)
TOTAL DES RECETTES (R1 + R2)			241 431 € (R3)

BESOIN DE FINANCEMENT (D1 + D3)- R3 Positif	- 131 981.31€ €
--	------------------------

Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au	31/12/24		
		Résultat comptable de l'exercice 2024	202 983.53 €
		Résultat antérieur de 2024 reporté	336 686,43 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER sur le fonctionnement			539 669.56 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
		2025 Investissement	131981.31 €
		2025 Fonctionnement	407 688.25 €

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE

Secrétaire de Séance : Michel Béval

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le 30/04/2025



ID : 081-218102663-20250403-2025_16-BF